

J'agis pour Rached Jaïdane

Voilà 7 ans que nous soutenons Rached Jaïdane, victime du régime de Ben Ali, dans sa quête de justice. Les juges tunisiens ont jusqu'à présent soustrait ses tortionnaires à la justice. Rached attend une ultime décision de la Cour de cassation et a besoin de tout notre soutien.



Victime de la répression sous Ben Ali

En 1993, Rached Jaïdane, enseignant à l'université en France, se rend en Tunisie pour assister au mariage de sa sœur. Ce qui doit être un événement heureux se transforme en cauchemar lorsque le 29 juillet, des agents de la Sûreté de l'Etat l'interpellent à son domicile, sans mandat. S'ensuivent 38 jours de détention au secret et de tortures au ministère de l'Intérieur, sous la supervision directe de hauts responsables du régime sécuritaire de Ben Ali. Rached Jaïdane est interrogé sur ses liens présumés avec un responsable du parti islamiste Ennahda vivant en exil en France. Son cas est emblématique de la répression des années 1990 à l'encontre des membres présumés de ce mouvement islamiste. Il finit par signer des aveux sans même les lire. Il est ensuite jugé en 45 minutes et condamné à 26 ans d'emprisonnement. Il n'en sortira qu'après 13 années de tortures et mauvais traitements.

Le glas de la justice transitionnelle

Après la révolution de janvier 2011, les gouvernements successifs promettent que justice sera rendue aux victimes de tortures sous les régimes de Bourguiba et de Ben Ali. Considérant que les victimes n'avaient aucune chance d'obtenir justice avant la révolution, la prescription des crimes qu'elles ont subis est considérée comme suspendue. C'est le fondement même de la justice transitionnelle. Encouragé par ces promesses, Rached Jaïdane porte plainte en 2011. Le juge

d'instruction bâcle l'enquête, omet des témoins clés et qualifie les sévices subis de simple délit de violence. Le procès est sans cesse reporté et se termine par une décision aussi surprenante que catastrophique : les juges retiennent la prescription des faits. Un véritable coup de massue pour Rached Jaïdane, un sérieux revers pour la justice transitionnelle. Les juges d'appel confirment ce verdict, ignorant ainsi une décision du Comité contre la torture des Nations unies. Saisi par l'ACAT et TRIAL international, le Comité avait ordonné à la Tunisie de poursuivre les tortionnaires de Rached Jaïdane. Ce dernier s'est pourvu en cassation et attend toujours l'examen de sa demande. Votre soutien est indispensable pour qu'il ne baisse pas les bras ! S'il obtient la condamnation de ses bourreaux, il lancera aussi un message d'espoir à toutes les victimes tunisiennes d'exactions politiques.

Agissez : téléchargez [notre lettre d'interpellation !](#)

.....
.....
.....
France

M. Béji Caïd Essebsi
Président de la République tunisienne
Palais présidentiel
Carthage, Tunis
TUNISIE

A, le/...../2018

Monsieur le Président,

Cela fait sept ans que Rached Jaïdane attend d'obtenir justice pour les tortures subies pendant sa détention au secret en 1993 et les 13 années d'emprisonnement qui ont suivi. Après une instruction bâclée qualifiant les sévices de simples violences, les juges de première instance puis d'appel ont retenu la prescription des faits.

Cette décision injuste ruine les fondements—même du processus de justice transitionnelle. Elle bafoue en outre la décision rendue l'an dernier par le Comité contre la torture qui a ordonné à la Tunisie de poursuivre les auteurs des sévices subis par M. Jaïdane d'une infraction reflétant la gravité du crime.

Pour rompre enfin avec des décennies d'impunité, je vous demande, Monsieur le Président, de vous assurer que les tortionnaires de Rached Jaïdane seront jugés pour crimes et que réparation sera accordée à la victime.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.